

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

Tunisi, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo, 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

L'Eteignoir sur Morès !

Tunis, le 31 juillet 1902

L'Eteignoir sur Morès !

En voyant l'escadre arriver sur nos côtes, sans rime ni raison et se livrer à des exercices de tir où triomphait surtout le tir-larigot, nous pensâmes que ce que l'on voulait surprendre, c'était moins Bizerte que notre bonne foi, en détournant l'attention publique du procès Morès. De sorte que l'amiral Gervais dont la barque arriviste, contrairement à ses escadres, ignore les échouages, ne commandait plus une division, mais une *diversion* navale.

Le prolongement du séjour des marsouins sur le plancher des diplomates, nous prépara, par suite, plus que les débats eux-mêmes, un coup de théâtre de la plaidoirie de M^e Las Cases à Sousse.

La responsabilité de Millet sinon dans l'assassinat, du moins dans la mort de Morès ressort donc autant, sinon plus, des précautions roublardes entourant le procès, que du procès lui-même.

L'imperfection des compte-rendus de certains journaux résidentiels, n'est pas davantage faite pour atténuer cette déplorable impression.

Cela nous prouve une fois de plus l'insondable crétinisme de la gent diplomateuse.

Car en voulant assourdir les débats par les canonnades et les toasts allégoriques sur les grenades, c'est-à-dire lutter de bagou et de « copie » avec M^e Las Cases, le Gouvernement a avoué avoir partie liée avec Millet. De sorte que ce qui aurait pu, à la rigueur, passer pour une faute lourde, générale de propices arguties à n'en plus finir, semble tourner à la préméditation criminelle.

L'immense faute politique du Gouvernement n'est contrebalancée que par la monumentale erreur de Mme de Morès, ou plutôt de ses conseillers.

Avec en mains, des documents aussi écrasants que ceux produits aux débats, alors qu'il s'agissait moins de venger une irréparable perte sur des demi-sauvages que de révéler des culpabilités françaises, il fallait établir une échelle de responsabilités, partant, de châtiements et ne pas demander à la la fois la mort physique pour les auteurs directs et la mort sociale ou politique pour les inspirateurs.

C'est d'un art dramatique extrêmement inférieur — or, en ces affaires, tout n'est que dramaturgie, La politique consistait donc à décharger les deux inculpés et

surtout à renoncer à leur tête, pour se porter de tout son poids sur les autres. Il fallait localiser l'intérêt au lieu de le disperser.

Et vous avez vu le résultat : Le Gouvernement saisissant la balle au bond leur a offert une tête sur un plateau d'argent, désolé de n'en pouvoir offrir une douzaine.

Quant à la plus mince satisfaction sur tous autres points, Mme de Morès a dû y renoncer — tant au sujet de la sentence que de l'opinion publique.

La morale de l'aventure est qu'on tire vengeance de ses semblables et de ses supérieurs — jamais de ses inférieurs.

LES VENDREDIS GRAS

L'Augmentation imprévue

Amélie est la petite bonne jeune et déléguée de la famille de M. Bridoison, juge au tribunal de... mettons Carpentras. Depuis voilà bientôt cinq ans chez les mêmes maîtres, elle attend toujours de l'amélioration pécuniaire à un traitement que la ladrerie notoire de ses patrons n'a pas fait progresser.

Le temps passe, et l'amélioration attendue ayant trop tardé à laisser entrevoir le bout de son nez, Amélie se décide à l'aller quêrir elle-même :

« Bonjour, madame, dit-elle un beau matin à Mme la magistrate; serait-ce un effet de la bienveillance de madame, de m'augmenter un tout petit peu ! »

— T'augmenter, ma fille ! Y songes-tu ? Pour le moment, c'est impossible. Mais, sois tranquille, on a promis à mon mari de le porter au prochain mouvement judiciaire, et, sitôt cet avancement obtenu, nous t'augmenterons de cent sous par an !... »

... La progéniture des époux Bridoison est cependant bien loin de leur être ressemblante. Cette progéniture consiste en un grand garçon de dix-neuf ans, vadrouillard à l'excès, amoureux endureci, qui fait le désespoir de ses parents, pour user d'un cliché très usé. Très amateur de « p'tites femmes », le moindre cotillon le met en branle, ce qui fait qu'il court le guilledou plus souvent qu'à son tour.

Chose étonnante : Gontran — c'est le nom du godelureau — vient seulement de découvrir les charmes affriolants d'Amélie, et s'est mis en tête de goûter à ce mets, pas bien rare, cependant, qui a nom :

La p'tite bo...
La p'tite bo...ne à tout faire.

comme dit la chanson. Sans avoir à déployer des ruses stratégiques bien compliquées, nécessaires dans d'autres assauts, il emporte en cinq secs la forteresse mal défendue, et... y plante ferme son... drapeau !

... Les effets de cette trop facile victoire ne tardèrent guère à se faire sentir : la taille d'Amélie, si mince et si fluette, s'épaissit graduellement, peu à peu, elle en arrive à ne plus pouvoir endosser ses habituels vêtements : un embonpoint significatif la gonfle.

Madame l'archontesse, qui finit par s'en apercevoir, prenant un air de circonstance, appelle la délinquante devant son prétoire, et montrant d'un doigt solennel les flans de la donzelle qui forment en l'occurrence le corps du délit, d'une voix dont le ton insolite dit toute l'indignation, s'exprime en ces termes :

« Mes compliments, Amélie, ma mie, voilà maintenant... double ! Bien t'en prenne, ma fille, quant à nous, nous te prions d'aller te dédoubler à ton aise sous de plus déments cieux : un toit de juge ne saurait couvrir la fornication ! J'ai dit.

— Ce n'est rien, madame, répond la garce sans se démonter pour si peu : madame m'avait promis de l'augmentation,

et, comme ça tardait à venir, j'en ai demandé à M. Gontran, qui m'en a vite donné, lui ; que madame voie plutôt comme je suis augmentée !... »

Et voilà comment Amélie, la petite bonne du ménage Bridoison, plus déléguée que jamais ne quitta pas sa place, et même obtint deux augmentations :

Primo, physique, en la personne du marmot qu'elle berce du matin au soir ; secundo, pécuniaire sous forme de la pension que lui alloue M. le juge pour réparer l'escapade filiale.

Les mauvaises langues ajoutent même que M. Bridoison le père l'aurait, lui aussi, couchée... sur son testament.

Jacques Cœur.

La Résidence aux Etrangers !

Nous avons reçu la visite de trois de nos compatriotes, et ce qu'ils nous ont raconté vaut la peine d'être publié :

« Nous sommes, nous dirent-ils, une trentaine d'ouvriers français sur le pavé à l'affût de la moindre occupation pouvant L'un de nous, que voici, a combattu en Chine à la dernière campagne : son livret militaire en fait foi, et il est au moins aussi méritant que le Résident Pichon.

« A l'occasion de la réception des officiers de l'escadre, nous allâmes offrir nos services en qualité d'« extras » pour la réception ouverte.

« Nous fûmes reçus par un Italien du nom de P... qui était le chef des garçons à cette réception — les exemples, on le voit, viennent de haut — qui nous fit la réponse suivante : « Tout le personnel est au grand complet, puis j'ai l'ordre de ne pas embaucher de FRANÇAIS ! »

« D'ailleurs, comme tout le monde a pu s'en rendre compte, il n'y avait que des Italiens pour servir. »

Les dires de ces braves gens sont suffisamment éloquents par eux-mêmes pour n'avoir pas besoin de commentaires.

Nous exigeons seulement du Quidedroit responsable des explications sur ces faits déplorable et nous estimons que tous nos confrères de la presse locale doivent s'unir à nous pour demander les raisons de cet éloignement systématique des Français et de cet ardent amour pour les Italiens dont font preuve les sous ordres de la Résidence de France, car nous ne pouvons admettre que des ordres semblables soient donnés par M. Pichon.

Nous y reviendrons au besoin.

Le F.

Afin de ne pas laisser s'accréditer des légendes absurdes, M. de Carnières nous pria de vouloir bien faire savoir à nos lecteurs :

1° Qu'il n'a demandé pour personne la place de délégué de la Tunisie auprès de l'Union Coloniale, place dont la suppression a fait l'objet d'un vœu de la Chambre d'Agriculture ;

2° Que l'idée ne lui est même pas ve-

nue de présenter un candidat pour le poste d'intendant de S. A. le Bey.

L'information lancée par l'*Avenir Tunisien* serait donc radicalement fautive. Nous donnons volontiers acte de cette déclaration à M. de Carnières.

Autour d'une Interview

M. Pichon Réclamiste !

La Tunisie a vraiment de la chance : nous la comparerions volontiers à ces enfants gâtés, choyés de toutes parts et dont les desirs sont des ordres pour papa, maman, parrain et marraine.

Qui donc a prétendu que la Tunisie n'était pas un pays heureux ? Que lui a-t-il manqué pour l'être ? N'a-t-elle pas eu d'abord René Millet pour la gouverner, et René Millet n'est-il pas le modèle des Résidents, la perle des Gouverneurs ?

Il l'a tellement été, perle et modèle, qu'il a eu des imitateurs qui le pastichent et le copient dans ses moindres actes sans souci de toute pudeur. Et c'est une vérité qui a force d'axiome que l'on ne contrefait que ce qu'on aime. C'est pourquoi le 1^{er} de jour que cette fameuse marque n'envoie en correctionnelle un concurrent déloyal, parce que contrefacteur.

René Millet a été, comme l'on sait, fervent partisan d'une large réclame, coûtant très cher, comme de juste : il inventa le Comité du Peuplement, fit représenter la Tunisie à l'Union Coloniale, fit faire des conférences partout en France, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, invita des instituteurs par fournées à de pantagruéliques couscous au cours de tournées de plaisir.

Rien ne fut négligé par ce brave homme — ne faut-il pas lui rendre justice — pour faire connaître le pays qu'il administrait... Comme tous les promoteurs de géniales idées, Millet fait école. Voici qu'il se trouve enfin un de ses successeurs pour continuer dignement son œuvre tant louable de propagandiste.

Répondant à un interviewer au moment de remettre les pieds sur le sol de France, M. Stéphane Pichon, notre dévoué *vali*, s'exprima en ces termes :

« La Tunisie est un pays riche et fertile, appelé à rendre les plus grands services à la Métropole, mais il y a encore beaucoup à faire. »

La Tunisie, a dit M. Stéphane, est un pays riche et fertile. En avons-nous jamais douté, *cadédis* ! Tout le monde sait que notre Régence est un paradis... paradis bien ignoré, hélas, puisque bien peu de Français ont tenté l'aléa de venir s'y fixer. Mais nous avons M. Pichon, et, avec un homme à forte poigne comme lui... il y a beaucoup à faire.

Tout le monde sait que la Tunisie est incomparable sous tous les rapports, que son climat en fait une succursale de l'Eden, témoin la température paradisiaque que nous avons ces jours-ci ; que les saisons y sont très régulières ; que l'eau y abonde partout, surtout à Sousse, semant la prospérité !

Tout le monde sait qu'en Tunisie il n'y a jamais de déception, que les récoltes y sont toujours fructueuses, que la vie n'y coûte presque rien et les décrets respectés.

Tout le monde sait que tous ceux qui se sont aventurés sur ce sol hospitalier, n'ont eu à regretter ni leurs capitaux engagés, ni leur pays natal, et qu'il vivent ici dans une parfaite quiétude, en toute sécurité, dans une indépendance qui n'a d'égale que la condescendance des autorités et

l'absence de toute tracasserie de la part de ces messieurs de la Direction de l'Agriculture ou de celle des Finances.

Tout le monde sait qu'en Tunisie on ne fait jamais appel à d'autre main-d'œuvre qu'à celle des Français — lire le *Promeneur* de ces jours derniers, entreprise Fougerolles et C^o — et que les Siciliens qui débarquent en quête de travail sont obligés de s'en retourner dans leur pays parce qu'on ne veut pas d'eux.

Tout le monde sait qu'en Tunisie, *pays riche et fertile*, les gouvernants ont peu l'appréhension de voir suspecter leurs actes et de s'entendre jeter à la face des vérités mauvaises à dire ; que la presse y est libre, parfaitement libre, beaucoup trop libre, que les journaux ne se livrent qu'à l'éloge dithyrambique à jet continu des gens au pouvoir, qui le méritent d'ailleurs incontestablement.

Tout le monde sait cela et bien d'autres choses encore : M. Pichon, qui en est à son neuvième mois de royauté, l'ignore moins que personne. Ce qui ne l'empêche pas de crier à tous les vents, avec un zèle digne d'éloges, que la Tunisie est tout ce qu'on peut rêver de mieux en fait de colonie, et qu'elle est appelée à rendre de grands services à la M^e.

Cependant, a-t-il ajouté, il y a beaucoup à faire. Cela doit nous plonger dans une profonde jubilation, car on ne manquera pas, en haut lieu, de maintenir à notre tête M. Stéphane, de longues années encore, pour mener à bien la tâche si ardue de faire ce beaucoup.

Et ce ne sera que tant mieux !!!

Le Flâneur.

Nos Echos

Depuis quelques jours nos rues sont sillonnées en tous sens par des tas d'ensoutanés. On ne voit qu'eux partout, ils pullulent, et ce n'est que le commencement !

Que sera-ce donc lorsque la mise en application de la loi Waldeck les obligera à transporter en bien plus grand nombre leurs pénates en cette bienheureuse Tunisie !

Dieu nous garde, mes frères, des invasions de corbeaux !

— 0 —

Contrairement à ce qu'a annoncé en son temps la presse quotidienne, les fous juifs dont on a tant et tant parlé n'ont pas été transportés à l'hôpital israélite.

Ils en ont été seulement quitte pour changer de mesure : on n'a fait que les transporter du taudis de la rue des Protestants dans un autre pire de la rue des Bains qui n'est autre qu'un coupe-gorge de la Hara, malsain et malodorant. Les pauvres aliénés ont plutôt perdu au change : leur état de jour en jour pire en fait foi.

Allons, messieurs les juifs, plus de pitié pour vos frères, s.v.p. !

— « —

Nous avons admiré le service d'ordre organisé lors du départ de M. Pichon. Cela permet aux courtisans d'interpréter l'affluence naturelle des partants comme une manifestation de sympathie générale en faveur du Maître.

Ces pratiques faciles ressortissent à la psychologie de l'amour solitaire et nous fournissent un document de plus sur l'état mental

du Résident et sur l'étiage de sa popularité.

Nous avons vivement regretté de ne pouvoir, à son passage, serrer la main à notre vaillant confrère Albert Monnot qui a représenté la *Libre Parole* au procès Morès.

L'occasion nous est douce de rappeler que la *Libre Parole*, journal adverse, fut le seul organe qui, spontanément, prit la défense de la *Petite Tunisie* persécutée, alors que toute la presse, prostituée au tyran Millet, nous accablait.

D'ailleurs, la *Libre Parole*, malgré de fréquents déboires et ingratitude, n'a jamais balancé à prendre la défense de ses propres ennemis injustement repoussés partout ailleurs.

Après les grands magasins, messieurs les directeurs de fabriques et les patrons des divers corps de métiers commencent à comprendre la nécessité d'une journée de repos hebdomadaire à accorder à leurs employés.

Les propriétaires des deux plus grandes maisons de quincaillerie de notre ville, ainsi que les principaux salons de coiffure ont adhéré à ce mouvement humanitaire.

Nous aurons sans doute à enregistrer le consentement des autres pourvu au moins que les cafetiers de se mêlent pas de vouloir suivre le mouvement !

Après la querelle des directeurs, allons-nous avoir celle des rédacteurs ?

Nos confrères H. T., de la *Dépêche*, et V. S., du *Promeneur*, sont depuis quelques jours comme chien et chat.

Ils se reprochent mutuellement l'un son manque de reconnaissance, et l'autre son peu d'empressement. Tous deux nous promettent des surprises désagréables l'un pour l'autre.

L'embarras de M. Pichon à se trouver nez à nez avec M. Pelletan se trouvera heureusement nivelé.

L'absence diplomatique de M. Pichon coïncidera avec la présence maritime de son chef politique.

Le public ne s'apercevra de rien.

Interviewée par un rédacteur de la *Patrie*, Mme la baronne Reille lui a annoncé que les organisatrices des protestations allaient opérer bientôt des manifestations dans les rues.

« Ces manifestations, ajouta-t-elle seront organisées dans les règles. » Nous aimons à croire que la noble insurgée a voulu parler des règles de l'art.

Vendredi dernier s'est éteint, après une longue maladie, le sympathique président de notre Municipalité, Si Mohammed El Asfour, cheikh El Médina, officier de la Légion d'honneur, grand cordon du Nichan Iftikhar.

Tous les Tunisiens sans distinction ont déploré la perte de ce brave homme que distinguaient son esprit conciliateur et son amour pour la France.

La succession du feu le général Mohamed el Asfour a été dévolue à Si Sadok Ghaleb, caïd de Nabeul, qui ne fait que revenir parmi nous puisqu'il fut vice-président de la Municipalité de Tunis sous la présidence du général Arbi Zarrouk.

Un de nos maîtres du barreau s'est cru visé par une fantaisie parue dans un de nos derniers numéros.

Pour dissiper tout malentendu, nous nous empressons de dire que notre collaborateur a été lui-même induit en erreur par un des amis de cet avocat, lequel ami promène depuis un temps immémorial la philosophie de sa luxuriante chevelure à travers Tunis dont il est

un des principaux inspecteurs du pavé.

Un journal local parle, le plus naturellement du monde, de l'admission dans les cadres de l'Administration tunisienne de certains Syriens en voie de naturalisation.

C'est sans doute dans un de ces accès d'internationalisme à la mode que notre confrère a été amené à émettre cette boutade. Car il n'a probablement pas oublié que les postes qu'il affirme comme pouvant être tenus par des Syriens néo-français, peuvent l'être à merveille par certains de nos compatriotes forts arabisants et qui sont on ne peut mieux désignés pour cela.

Allons, confrère, souvenez-vous qu'un Français, avant d'être le citoyen du monde, est avant tout citoyen français.

La plupart des marbriers installés en ville devraient muir leurs portes d'un treillis en fer pour préserver les allants et venants des fragments de marbre que leur marteau lance et qui souvent s'en viennent atteindre l'inoffensif passant à la face frapper... d'aveuglement.

Une toile métallique, messieurs les marbriers, s. v. p.

Chez tous les bons épiciers de la Régence on trouve les produits de la *Fabrique de Conserves Alimentaires* de Bizerte, viandes, gibier, volailles, poissons.

On envoie aussi par colis-postal.

NOUVELLE A LA MAIN
A propos d'un diplomate qui joue au souverain.

— Dis donc, sais-tu la différence qu'il y a entre la Tunisie et moi ?

— Accouche !

— Eh bien ! la Tunisie a le siroco et moi j'ai le sire au ...

SÉRIE B

La *Proclamation* de M. Pichon

(Faire suivre).

CITOYEN MINISTRE,

Vous voilà à pas mal de kilomètres de Tunis, sans compter les kilomètres qui vous séparent de la légalité.

Vous avez raison de vous en moquer. A quoi servirait de violer la loi s'il fallait s'en inquiéter ? C'est comme cette noble dame de l'ancien régime qui disait : « A quoi servirait la monarchie sans les abus ? C'est ce qu'elle a de meilleur. »

Vous avez dû voir avec quelle loyauté j'ai publié votre défense émanant de la plume de M. le baron d'ambassade. D'avance je l'avais refutée. Néanmoins, la courtoisie est si accrue dans certaines âmes, que d'aucuns ont cru y trouver des arguments plausibles. Je suis donc obligé d'accentuer.

« La répétition, a dit Napoléon I, est la meilleure figure de rhétorique. »

Pour qui n'aime pas dire la messe deux fois, c'est un vrai supplice.

D'aucuns, dis-je, ont cru voir dans le mot « pourront être condamnés » auquel s'accroche votre sous-vous-même, un sens caché pouvant, à la rigueur, autoriser une rétention du cautionnement postérieure à la disparition d'un journal.

A quoi il est très facile de répondre que ce futur « pourront » a été copié sur la loi de 1819 et qu'il implique si peu un droit de rétention que cette loi de 1819 porte, en sus, un article spécial (l'ordonnance royale) qui spécifie le droit et les conditions de la rétention, comme le firent d'ailleurs toutes les lois ultérieures sur la presse jusqu'en 1881.

Donc, celui qui écrit sous vous a parlé pour ne rien dire, par où il a mérité dans la diplomatie un avancement que mon apostille ne pourra sûrement qu'accélérer.

Vous avez dû remarquer que dans la citation des textes, j'avais omis la bibliographie. C'était par

politesse pour les lecteurs les plus intelligents.

Vous et moi n'avons pas la même méthode journalistique. Ainsi votre serviteur (en ce que je vous sers la rente d'un capital de six mille francs) celui à qui vous faites beaucoup d'honneur, ne recherche que les lecteurs les plus sérieux auxquels nulle acquisition de notions n'est pénible. Tandis que les autres, incapables de suivre un raisonnement, ne s'attachent qu'à un agrément dont un autre agrément les détache. Ceux-là je vous en fais cadeau. C'est le nombre.

Les gens intelligents ont aussitôt ouvert leur Dalloz ou celui de leurs amis et, ayant trouvé la confirmation de mes dires, s'y sont rangés et ma doctrine devient leur propriété originale et indéterminable. Ils font ensuite automatiquement l'opinion des autres, par où j'ai finalement tout le monde — vous compris — j'en ai la preuve absolue et quand je dis preuve je ne veux pas dire supposition ou conviction mais preuve probante.

Toutefois la rigueur scientifique exige aujourd'hui, que je précise mes sources.

Comme vous l'avez si bien dit vous-même et d'autant plus spirituellement que le mot est de Jésus : « A chaque jour suffit sa peine. »

Celle d'aujourd'hui sera en partie une revue.

Que vous n'avez pas de droit de garder le cautionnement au-delà de la disparition du journal, cela ressort de l'absence de tout texte y relatif. Et la preuve qu'il en faut un, c'est que la loi du 9 juin 1819 sur la Presse contient à la queue, une ordonnance royale du même jour qui porte à l'article 7 ce droit de rétention. Je l'ai reproduit dans ma première lettre (série A) vous le trouverez au Dalloz au mot *Presse*, vol. 36, page 408 1^{re} colonne. Vous trouverez à la page 407, 2^e colonne, dernière ligne, le mot *pourront* qui a hypnotisé votre dé-

Une seconde ordonnance en appendice à la loi du 9 septembre 1835 sur la presse et rendue le 18 novembre 1835 porte la même disposition (Dalloz 36, page 414, 2^e colonne, art. 8).

La loi du 23 juillet 1850 en dit autant.

Pour savoir si vous avez le droit d'inventer des lois faute d'en avoir sous la main, pour servir vos antipathies, voyez Dalloz 36, page 452, sect. 3, n° 266, et le renvoi qui vous mettront au pas.

Vous y verrez que même la Cour de Cassation n'a pas ce droit et comment les pouvoirs présomptueux arrivent à se faire mortifier.

Pour connaître l'origine législative du laps de rétention de trois mois jadis exigé en France ce que vous supposez être par analogie avec le délai de prescription des délits de presse — raison pour laquelle vous en avez fait ici un de cinq mois — lisez Dalloz page 463, n° 289, et page 460, renvoi n° 3. Vous y verrez que ces trois mois, en France, n'ont jamais existé que par assimilation des gérants de journaux aux comptables de l'Etat en vertu de la loi du 25 nivôse an XIII.

Que, par suite, l'invocation fantaisiste et arbitraire de l'art. 17 du décret tunisien du 14 octobre 1884, d'où une rétention de cinq mois, fut, de tout temps, une vaste et impardonnable imbécillité, attendu que si l'on avait jamais eu le droit de s'inspirer d'une loi étrangère disparue et qui n'avait jamais été tunisienne — ce qui est déjà le comble de l'aliénation gouvernementale — il fallait encore rendre le cautionnement tout de suite puisque c'est également tout de suite que vous le rendez à vos comptables, c'est-à-dire aux fonctionnaires des finances démissionnaires.

Je sens fort bien comment cela va finir.

On s'apercevra que ni vous, ni le délégué qui écrit si bien et qui pense si mal, ni Dejeanne qui n'est très fort que pour recevoir des finances, ni Ducroquet qui joue

les Sosie, ni son contentieux, ni personne n'avez su un traître mot de la question et que c'est moi qui ai dû faire votre éducation à tous.

La voilà, la vérité naïve !

Et comme vous vous êtes tous entêtés, vous voilà fort embêtés.

Mais ça ne fait que de commencer. Car le droit et la justice, le travail honnête et les procédés scrupuleux ne vous feront pas un sou de rabais.

Pendant que l'on entasse arrogances sur ignorance et morgue sur incapacité, moi je me consume ici, loin de tous mes moyens lucratifs, paralysé, hors de ma profession, passant mon temps à faire le maître d'école et le moraliste.

Or, quand vous me prouvez que vous vivez de l'air du temps je vous permettrai de vous croire indemne de toute réparation envers moi.

Depuis six mois, n'avez-vous pas tous passé six fois à la caisse de la princesse ?

Vous apprendrez donc sans étonnement, à l'heure des lourdes responsabilités et de la justice, que je suis votre hôte depuis le 23 janvier.

Vous vous amusez à jouer avec la fortune d'autrui dans un pays où le loyer de l'argent vaut cent pour cent par an, quand ce n'est pas par heure, et vous croyez que ce scandale pourra finir en eau de boudin ?

Il y a là une question de morale publique à trancher, ou plutôt un principe de morale tout court, à sanctionner — et comme il est déjà inscrit dans les lois, on le sanctionnera une fois de plus.

JACQUES BAHAR.

La Papasse de Toulon

Le Ministre de la Marine s'est expliqué ainsi sur la révocation de l'amiral de Beaumont :

« A l'occasion du 14 Juillet, l'amiral de Beaumont s'est prévalu de sa bien connue dans le monde maritime, en particulier par la casquette à trois étoiles qu'elle porte, dans la tribune officielle, à côté du préfet du Var et du maire de Toulon. L'amiral a même tenu venir la saluer, en personne, en faisant mine de ne voir ni les représentants du Gouvernement ni les élus de la ville de Toulon. »

Etant donné que Bizerte est le Toulon tunisien, il ne serait pas difficile d'y trouver le pendant de cette situation pour le moins grotesque. Et sans demander au Gouvernement une sanction aussi draconienne à la morale publique, nous pensons qu'un avertissement paternel s'impose.

Nous ne demandons pas la mort du pêcheur ni même celle du poisson. Mais que le pêcheur s'amende, que le poisson migre et que la pêche-resse rentre dans les rangs — celui de la vieille garde où déjà l'on a fait contre-appel.

Quant à la séquelle des rince-bidet de Bizerte, qu'ils aient un peu plus de dignité la prochaine fois.

La Révolte des Frocards !

Malgré messes, cantiques et supplications au Père, au Fils et au Saint-Esprit, M. Combes n'a pas dévié d'un iota de sa ligne de conduite.

Aussi les curés de France sont ils dans la consternation de n'avoir pu empêcher de faire respecter la loi. M. Pichon arrive à leur secours. M. Combes n'a qu'à bien se tenir.

En vain les frocards ont-ils submergé le Président du Conseil sous le flot montant des saintes reliques, médailles et scapulaires bénits : M. Combes, sans doute possédé du démon, reste réfractaire à la grâce sanctifiante. Comme disent les trois fois Saintes Ecritures (des initiales majuscules, messieurs les typos s. v. p.), il a des oreilles et il n'entend pas, des yeux et il ne voit pas.

Mais M. le Président a une volonté pour agir, et il s'en sert en faisant fermer trois mille jésuitières. Aussi, nos abbés changent-ils de tactique ; après la prière ils usent de la menace, et vont jusqu'à prêcher l'assassinat.

Ils écrivent dans leurs Semaines Religieuses, Pélerinages et autres Croix : « Charlotte Corday se rendit à jamais mémorable en délivrant la France de Marat, et toi, tison de l'en-

fer, qui donc nous délivrera de toi ? »

Il va sans dire que le Ministre de l'Intérieur chargera ses procureurs de faire appliquer aux coupables certaine loi qui édicte un châtiment contre les apologistes du crime ?

Le F...

Echos de Guenletons

Comme il est donc difficile d'écrire l'histoire !

Par le même courrier nous recevions le *Journal de Bizerte* rapportant le toast du général Marmier au banquet qu'il offrit à M. Pichon et une lettre d'un de nos rédacteurs qui était parmi les convives et nous donnant le même toast sous une forme toute différente.

Nous publions les deux textes imparialement, pour ne pas encourir le reproche d'hostilité envers la personne du général Marmier.

Journal de Bizerte :

Au dessert, M. le général Marmier a porté, dans les termes suivants, un toast inspiré par une charmante allégorie :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans un parterre, à côté d'un jasmin, un grenadier avait poussé. Pendant de longs mois, les jeunes gens se pressèrent, chaque soir, autour du jasmin, pour cueillir une fleur embaumée, mais quand l'automne vint entr'ouvrir les grenades, ils se tournèrent vers le grenadier et lui demandèrent d'apaiser leur soif. Le jasmin s'en offusqua ; il se plaignit amèrement de son abandon au jardinier et lui demanda de lui consacrer dorénavant tous ses soins.

« Le retour du printemps vous vaudra, avec de nouvelles fleurs parfumées de nouveaux hommages », lui répondit le jardinier, et il se refusa à sacrifier aucun ornement du parterre. Les jeunes gens applaudirent à la sagesse de cette attitude.

Vous vous êtes trouvé, monsieur le Ministre, en face d'une situation presque analogue et vous vous êtes écrié avec le jardinier : Vive le jasmin ! Vive le grenade !

Je vous propose, messieurs, de vous unir à moi pour porter le triple vivat :

Vive Tunis !

Vive Bizerte !

Vive M. le Résident général Pichon !

M. Pichon a répondu en s'associant aux sentiments exprimés par le général Marmier en félicitant ce dernier du symbole de la grenade si bien choisi pour Bizerte : fleur éclatante, fruit délicieux, en même temps qu'emblème guerrier.

Selon notre correspondant le général aurait simplement récité un compliment rimé au bout duquel M. Pichon l'aurait embrassé en lui donnant des bonbons et en prédisant à ses parents un brillant avenir pour un fils si précoce, disant : Il ira loin ; j'étais comme lui et je suis allé en Chine.

Voici la sténographie du morceau :

Le Grenadier, le Jasmin & M. Pichon

FABLE

Un grenadier, dans un jardin,

Poussait à côté d'un jasmin.

Ce grenadier était-il de la Garde ?

Était-ce un pot ? Dieu nous en garde !

C'était, comme dirait Pichon,

Un arbre à fruits durs, comme des ni-

chons (1)

En plein été, le jasmin à grenades,

Embaumait, tel le patron à Barbade.

Il avait un parfum plus corsé que l'iris

Sui generis

Et les amants (que Vénus ne les perde !)

Dans les sentiers remplis d'ivresse,

Devisant la main dans les seins,

S'en venaient cueillir le jasmin.

Mais la bise survint et ce fut leur tocade

De venir bouffer la grenade.

Rebouffe-moi bien ça ! O ! voui ! rebouffe

[encor

De ce fruit éclaté pourpre-sang, blondi

[d'or.]

Ainsi gagnaient les amoureuses

L'arbuste secouant de leurs mains fié-

vreuses,

Or le jasmin en était vert

De ne pouvoir montrer ses feuilles à

[l'envers.

Et, sans aucune douleur feinte.

Au jardinier vint porter plainte (2)

D'être, par les amants, en hiver, délaissé,

(Il parlait aussi bêtement qu'un Delcassé

Car on sait bien que les bignones

En hiver (même dès l'automne),

Sont recouverts d'épais fumier,

Ce qu'apprit, à Saint-Cyr, le général Mar-

mier.)

Le jardinier répond : Ça c'est pour une

[fable

(1) Fortuné poète !

(2) Licence botanique. LINNÉ. N.D.L.R.

RESTAURANT A LA CARTE
Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.
M. GUICHARD recommande au public
sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE
Hors concours Exposition Universelle 1900
Président du Jury

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

EXPEDITIONS A L'INTÉRIEUR
EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

SPECIALITÉ DES PLATS DU JOUR

Qu'un jour un général juché sur une table
S'en ira débiter à quelque résident
Qui mordra sa serviette... avec ses dents (?)
Pour lui dire avec mille ambages
Que chou comme chèvre il ménage,
Ce qui n'est pas un compliment
Pour qui comprend.
Or, la grenade étant l'emblème de Bizerte
Pour dire que Tunis se fout bien d'elle,
Il suffit d'énoncer, sans plus :
Tunis cotonnat obus!

Chronique locale et régionale

La Tunisie du Nord

Ce nouvel album de la belle série Tunisie-Algérie présente autant d'intérêt que les précédents. Avec les vues des pays compris entre Tabarka, Téboursouk, Bizerte, Nabeul, Zaghouan, il contient un ensemble de ruines romaines si nombreuses dans cette région, à Oudna, Dougga, Béja, etc., et enfin quelques scènes arabes, noces, écoles, labourages et types indigènes. La carte de la Tunisie et une notice écrite par M. G. Loth, professeur au Lycée Carnot de Tunis, complètent cet album.

Les habitants de l'avenue de Londres se plaignent, avec un parfait ensemble, de l'incurie municipale : on ne balaye jamais et jamais on arrose dans ce malheureux quartier. Joignez à cela le siroco qui soulève des tonneaux de poussières aveuglantes.
Toute la lyre des désagréments!

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

A Vendre pour cause de maladie, fonds de commerce de représentation; situation d'avenir; bénéfices nets journaliers 20 francs. Prix demandé 6.000 francs.
S'adresser au bureau du journal.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défil des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

BIZERTE

GRAND CAFÉ TERMINUS
Etablissement de premier ordre
Consommations de choix — Liqueurs de marque

CONCERT-JARDIN

des
FOURIES-BERGÈRE

Rue Saint-Charles, 5 — Tunis

Directeur : Léon Dalver

Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

Fanny Viller
Chanteuse cosmopolite

M. Demess
Chant sur de genre à transformation des Concerts de Paris

NESVILLE
dans son répertoire

LILY ROZAY
Chanteuse de genre, dans son répertoire

RENHAMS
Chanteur fantaisiste dans son répertoire

SAPHO
Chanteur fantaisiste dans son nouveau répertoire

Les Rozier-Vernon
Duettistes fantaisistes du Moulin-Rouge de Paris

Brillant orchestre sous l'habile direction de M. Albert Tollet.

Prix des places : entrée générale, 0, 25; places réservées, 50.

Soupers froids, consommations garanties de premier choix. Tarif de la ville. Service irréprochable.

Tous les jours, de 5 h. à 6 h. 1/2, apéritif-concert. Spectacles tous les soirs à 8 h. 1/2. Matinées à 4 h. les samedi, dimanche et jours fériés.

CASINO-THÉÂTRE DE LA PLAGE

LA GOULETTE

Opéras-comiques, opérettes, comédies.

Grand restaurant de premier ordre sous la direction de la Maison Savarelli. — Service à la carte et à prix fixe. — Déjeuners, 2 fr. 50; dîners, 3 francs.

Dein r train : 11 heures 30

N. B. — La direction informe le public que le Casino-Théâtre est actuellement situé dans son nouveau local, rue Mohamed-Essadok.

GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE
TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre

Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

A vendre pour raisons de famille, dans ville du littoral, grand café de premier ordre, la plus belle clientèle de l'endroit, bénéfice net, 15.000 francs par an.

S'adresser au bureau du journal.

GLACE HYGIÉNIQUE ET CRISTALINE

Vente au détail : 7, rue Malta Sri-ra. — Seul expéditeur pour l'intérieur, R. MARTIN, 17, rue de Portugal, Tunis. — Adresse télégraphique : Martin, glace, Tunis.

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse
Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0 f. 80; douche, 0 f. 50

Demandez dans les Établissements

l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

OMEGA

Montre de Précision
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL
Paris 1889

Hors concours Membre du Jury
Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897
GRAND PRIX

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles

Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

E. FAURE ET C^{ie}

14, Rue d'Italie, TUNIS

Spécialité de Chaussures en tous genres
Rayon spécial pour enfants et fillettes

ARTICLES TRÈS SOLIDES et GRAND LUXE
BONNETERIE

BAS ET CHAUSSETTES
Maison de Confiance — Prix Fixe

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est le Fer physiologique.

(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)

Préparateur : CH. MALACZOWSKI, Pharmacien
4, rue d'Allemagne — TUNIS

Laboratoire spécial des médicaments granules et rigoureusement titrés : Glycérines phosphates, Kola, etc.

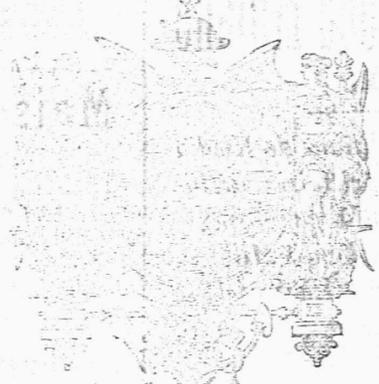
BAR FRANÇAIS

Anciennement BAR MAURICE

tenu par CARMELLE

3, rue de Rome

Consommations de 1^{er} choix - Liqueurs de Marque - Café au lait



Institut Dentaire

Pierre LESCOT
Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

AGENCE AGLOT

1 bis, rue Es-Sadkia

SERVICE DES BAGAGES
EXPEDITIONS

Camionnage et Transit

A vendre à St Germain un lot de terrain bien situé et bon terrain, complanté d'arbres.

Sad, au bureau du Journal.

Le gérant : EM. LACROIX
Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIEGE SOCIAL :
Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900



MODÈLE du FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Taibunal, Tunis

LES GALERIES PARISIENNES

les plus grands magasins et les mieux assortis de la Tunisie

TUNIS - Avenue de France et rue d'Italie - TUNIS

Lundi 4 et Mardi 5 Août 1902

Mise en Vente de Soldes de Fin de Saison

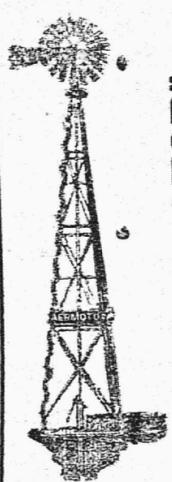
COUPES ET COUPONS — OCCASIONS A TOUS LES COMPTOIRS

RECOMMANDÉS. — Nos ateliers de couture, corsets sur mesure, modes, tailleurs pour hommes et pour dames, chemises sur mesure pour hommes, chaussures pour hommes, dames et enfants.

N. B. — Tout client peut se rendre compte par lui-même de la composition de sa commande, toutes nos marchandises étant coupées et confectionnées dans nos magasins mêmes.

VENTE AU COMPTANT PRIX FIXE VENTE PAR ABONNEMENT

BOCK ORBEC



'L'ARMOTOR'
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général : P. LECLERCQ
11, Rue-Es-Sadikia - Tunis

La délicieuse
Boisson gazeuse
aux parfums
de bananes

Maison RIGOLET
MARSEILLE

BANQUE DE TUNISIE
SOCIÉTÉ ANONYME - Capital 8.000.000
Siège Social à TUNIS
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements - Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes - Dépôt à vue et à échéances fixes - Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports - Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens - Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.
Souscriptions - Émissions

Droguerie-Herboristerie
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES
M. CAMISON
8, rue d'Allemagne, 8
TUNIS
Assortiment complet pour les Ménages

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITE
Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

Pasteurisation des vins
APPAREIL BOURDIL de Narbonne
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

Société des Sables de l'oued Miliane (DE KLÉDIA)

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.

S'adresser à son représentant à la Gare Française.

Eaux minérales naturelles froides D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Trés peu gazeuse
SOURCE PASTEL R Gazeuse

Dépôts à Tunis : chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel que l'on désire.

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE MAISON FRANÇAISE
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

BRASSERIE DE LA LOIRE
Tenue par B. MERTILLO
Avenue de la Marine, 57 - TUNIS
EN FACE LE CASINO
SALONS RÉSERVÉS - BILLARD
Consommations de premier choix - Liqueurs de marque
GLACES & SORBETS

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage - TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

TERMINUS-BUFFET-HOTEL GARE FRANÇAISE
la meilleure situation de Tunis
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Hôtel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilear - TUNIS
PENSION BOURGEOISE - REPAS DEPUIS 1 fr. 50
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné

VILLE DE BIZERTE
KURSAAL - THÉÂTRE
A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT
Restaurant de jour et de nuit - Service à la carte
REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 - ETABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
Prix Modérés

Demandez partout
LE KINA-BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
BRUN-BUISSON, successeur
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indéformables. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verras de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFLIANT TOUTE CONCURRENCE

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira - TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

M. LOUIS FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia - TUNIS
CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DÉPÔTS

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

A la Ville de Sfax
11 bis, rue d'Allemagne - TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE
Colis-postaux rendus à domicile
Tunisie..... 10 kil. 15 50 | Allemagne, Belgique et Suisse 5 kil. 9 40
France..... 5 - 8 10 | Italie, Hollande. 5 - 8 90
Autriche..... 5 - 9 90
Angleterre..... 5 - 10 70
Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

MAISON DESPÉROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS À FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLÂTRE
- « Pierre à bâtir et Pierre de taille » -
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme ; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'Étranger.
Elle délivre des Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3,0 l'an.
Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, Coliphéniq, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage
Maison BELAISCH et GOZLAN
MATÉRIAUX de CONSTRUCTION

Usine à vapeur au DJEBEL-LAHMAR pour la fabrication du meilleur plâtre du pays
Usine à Vapeur à BAB-EL-KHADRA pour fabrication marseillaise de briques de 1^{re} qualité
Usine à BOU-KAFFRA pour fabrication de la renommée chaux semi-hydraulique
CIMENT, TUILES, CARREAUX, BOIS, ETC.
Adresser les commandes, 14, rue de Rome - TUNIS ou au siège social à Bab-el-Khadra

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 % - jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
Transport des passagers et des marchandises
Prix des passages pour Bône : 1^{re} classe : 48 fr. (nourrit. et droits de canal compris); Pont : 13 fr. 50 sans nour.; droits du canal compris
Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépôts et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
- A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
- DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
- DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
- DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 1/2.
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, à 5 h. du matin.
- DE TUNIS POUR PALERME, tous les lundis, à 2 h. s.
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les mardis, à 3 h. s.
- DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, M. nastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.
- DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDRUPÉ

P. DANA
9, Rue Es-Sadikia, 9 - Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
ET VILLE-VERSA
Par colis ordinaire 0, 50
par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite Vitesse
Embarquements - Débarquements
Opérations de douane